

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____



DÉPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 24 FÉVRIER 2022

Délibération n° **DEL2022_02_5**

Intitulé : **BP - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION
D'UN POSTE DE RESPONSABLE TECHNIQUE**

Administration générale - Ressources humaines - Modifications du tableau des effectifs

*

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre février, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 18 février 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 18 février 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 34 Représentés : 10

Présents :

Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Françoise DENIAU, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean-Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gérard LEGAY, Madame Régine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michaël DODELIN, Madame Sandrine NORDET, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herléane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Madame Marie-Claude HERANVAL, Monsieur Jean-Francois LE PERF, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Catherine MAILLOT

Absents :

Madame Charlotte MASSET, Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :

Madame Stéphanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Madame Céline DAMBRY donne pouvoir à Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Jean-Marc DOUCET donne pouvoir à Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Emile CANU donne pouvoir à Monsieur Francis ALABERT, Madame Lorena TUNA donne pouvoir à Madame Herléane SOULIER, Madame Denise HEUDRON donne pouvoir à Monsieur Jean-François LE PERF, Madame Dominique

TALADUN donne pouvoir à Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Françoise BLONDEL donne pouvoir à Madame Marie-Claude HERANVAL

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, M. Romain LEFEBVRE, M. Mick LEROY, Mme Sandrine LOLLIER, M. Pascal PROKOP

Monsieur Louis EUDIER est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Gérard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Yvetot Normandie a pris depuis quelques années un certain nombre de compétences. Elle développe toujours plus de projets à destination de sa population et de ses entreprises.

Des projets d'investissements stratégiques sont prévus à court et moyen terme, d'autres déjà validés, n'ont pas encore pu être lancés, faute de moyens humains et de compétences techniques internes.

Yvetot Normandie a décidé, dans le temps, de lancer des études et travaux pour de grands projets tels que :

- la réalisation d'une plateforme de déchets verts
- l'extension des locaux administratifs
- l'extension des équipements culturels : conservatoire, médiathèque
- la création d'une salle de spectacle de moyenne jauge

D'autres chantiers à programmer nécessiteront une technicité certaine : étude sur une mise au norme du chenil, travaux d'économies d'énergies à programmer sur nos équipements afin de respecter le décret tertiaire, accompagnement-conseil à la réalisation de nos zones d'activités, du projet de la moutardière...

De plus, en fonction du mode de gestion retenue pour l'exercice de la compétence « Mobilité », cet agent pourrait prendre en charge certaines missions.

Par ailleurs, l'accroissement de nos activités génère aussi aujourd'hui un besoin de meilleure structuration et accompagnement des services.

Les services techniques, que ce soit le service « patrimoine-entretien des équipements» ou le service « ordures ménagères » sont très chargés en activités, voire en difficultés sur leur gestion de projets au quotidien compte tenu du volume de travaux à effectuer.

Il apparaît nécessaire de créer un poste de catégorie A, responsable technique, ouvert au grade d'ingénieur/ingénieur principal, qui pourra être amené à réaliser un encadrement de proximité de

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

tout ou partie des services techniques, en fonction de son profil, et piloter les grands projets d'investissement.

Celui-ci devra en priorité avoir des compétences en gestion de projets et de l'expertise dans le domaine du bâtiment et travaux publics. Ce poste était déjà prévu au budget 2021.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,

vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

vu le tableau des effectifs de la collectivité,

considérant le rapport présenté,

considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Bureau du 03/02/2022

Article 1^{er} – de créer un poste d'ingénieur principal à temps complet.

Article 2 – d'autoriser le recours au recrutement par voie contractuelle en cas de recrutement statutaire infructueux.

Article 3 - de valider le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

Article 4 – de préciser que les crédits correspondants seront prévus au budget 012 du Budget Principal.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gérard CHARASSIER

